

CONCOURS DE COMPOSITION

Josquin, toujours présent !

Préambule

La fédération À Cœur Joie Hauts-de-France organise en 2020 un concours de composition de chant choral destiné à enrichir le répertoire musical de ses chorales.

Article 1 - Compositeur

- Le concours est ouvert aux compositeurs de toute nationalité nés après le 1^{er} janvier 1985.

Article 2 : Catégorie de compositions

Les œuvres sont destinées aux configurations chorales suivantes :

- Catégorie A : Petit chœur mixte + Grand chœur mixte
- Catégorie B : Chœur à voix égales de femmes
- Catégories C : Chœur mixte adulte

Les compositeurs présenteront une œuvre maximum par catégorie telle que précisée à l'article 2.

Article 3 : Caractéristiques des compositions.

Les œuvres présentées doivent être inédites, n'avoir jamais été publiées, enregistrées ou fait l'objet d'une exécution publique.

Les œuvres sont soit *a cappella*, soit avec un accompagnement clavier (piano).

- **Nombre de voix :**
 - Catégories A et C : SATB ou SMezzATB
 - Catégorie B : SMezzA (divisi ponctuels autorisés)
- **Ambitus retenu :**
 - Maximum aigu : sopranos = sol5 ; ténors = sol4
 - Maximum grave : altis = sol 3 ; basses = sol2
- **Difficulté :** les œuvres sont destinées à des ensembles chorals amateurs ayant une pratique et des connaissances musicales sans correspondance avec un chœur professionnel.
- **Durée de la composition :** entre 4 et 7 minutes

Article 4 : Texte

Les compositions sont écrites sur la base de tout ou partie d'un des textes figurant en annexe au présent règlement. Ces poèmes sont choisis parmi ceux mis en musique par Josquin des Prés (Josquin Desprez). Tout autre texte est considéré comme inapproprié au concours.

Article 5 : Présentation

Les compositions sont imprimées sur papier de format A4 avec un logiciel d'édition musicale, et, aisément lisibles. Toutes les pages sont numérotées.

Article 6 : Date limite d'envoi - expédition

La date limite d'envoi est fixée au samedi 15 août 2020, le cachet de la poste faisant foi. À Cœur Joie Hauts de France ne peut être tenu pour responsable d'un quelconque problème d'acheminement (adresse erronée, envoi perdu, détérioré, incomplet, etc.).

Les œuvres sont transmises par voie postale à l'adresse suivante :

À CŒUR JOIE HAUTS-DE-FRANCE
C/O C. Vercher
24, place du Carnaval
59000 – LILLE - FRANCE

Aucun envoi par messagerie électronique ou transfert de fichier n'est autorisé.

Article 7 : Contenu de l'envoi

L'envoi est constitué d'un pli dans lequel sont intégrées séparément :

1- Enveloppe « partition »

Chaque œuvre présentée (en 5 exemplaires) est insérée dans une enveloppe cachetée (une enveloppe par œuvre) sans mention particulière, à l'exception d'une **référence libre** (chiffres, lettres, mots).

Chaque partition doit comporter :

- Le titre de l'œuvre
- La référence libre, sans aucune mention du compositeur ou d'un moyen de le reconnaître
- La catégorie dans laquelle l'œuvre est présentée

2- Enveloppe « compositeur »

- Sur l'enveloppe à cacheter : uniquement la référence libre choisie
- Sur une feuille insérée dans l'enveloppe, les informations suivantes :
 - Référence(s) libre(s) figurant sur la (les) partition(s)
 - Titre de l'œuvre ou des œuvres soumise(s)
 - Coordonnées du compositeur :
 - Nom
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Adresse postale
 - Adresse mail
 - Numéro de téléphone

Aucun retour de l'envoi ne sera fait à l'issue du concours

Article 8 : Jury

Le jury sera constitué par des personnes choisies par les responsables de l'association À Cœur Joie Hauts-de-France.

Le jury ne prendra pas en considération les œuvres ne respectant pas un des articles du présent règlement.

Ses décisions sont sans appel.

Article 9 : Prix

Pour chaque catégorie, il est attribué :

1^{er} prix : 1000 euros + édition de l'œuvre

2^e prix : 500 euros + édition de l'œuvre

Le jury peut décider de ne pas attribuer un ou plusieurs prix, au regard en particulier de la qualité et de l'intérêt des compositions.

Article 10 : Exécution, édition

Les œuvres primées (au moins chaque premier prix) pourront faire l'objet d'une exécution publique lors d'un ou de concert(s) organisé(s) dans le cadre de manifestations d'À Cœur Joie Hauts-de-France en 2021.

Le lauréat ne pourra s'opposer à cette (ces) exécution(s).

Le compositeur s'engage à ne pas autoriser ou réaliser l'exécution publique de l'œuvre lauréate avant le deuxième semestre 2021. Il s'engage également à ne pas publier ou faire publier ladite œuvre lauréate et autorise l'enregistrement (sonore et visuel) ainsi que la publication de son œuvre primée selon les termes contractuels à préciser avec l'éditeur retenu par À Cœur Joie Hauts-de-France.

Article 11 : Responsabilité du compositeur

En se présentant au présent concours de composition, le participant affirme être le compositeur de l'œuvre. Il atteste que l'œuvre est inédite, n'a jamais été interprétée, primée à aucun concours ou éditée. La participation au concours emporte l'acceptation de son règlement.

Lille, le 15 mars 2020

ANNEXE

Le compositeur doit choisir parmi les textes figurant ici :

Mille regretz

Mille regretz de vous abandonner
Et d'eslonger vostre face amoureuse,
J'ay si grand dueil et paine douloureuse,
Qu'on me verra brief mes jours definer.

Adieu mes amours

Adieu mes amours,
A Dieu vous commande,
Adieu je vous dy jusquez au printemps
Je suis en souci de quoy je vivray
La raison pour quoy je le vous diray :
Je n'ay plus d'argent, vivray je du vent,
Se l'argent du roy ne vient plus souvent.

Baisez-moi*

Baisez-moi, ma douce amie,
Par amour, je vous en prie.
– Non feray !
– Et pourquoy ?
– Si je faisais la follie,
Ma mère en serait marye.
Vela de quoy.

Pour souhaitter*

Pour souhaitter je ne demande mieulx
Qu'avoir santé et vivre longuement
Tousiours ioieulx et des biens largement
Et en la fin le royaume des cieulx.

Douleur me bat*

Douleur me bat et tristesse ma folle
Amour me nuyt et malheur me consolle
Vouloir me suit mais aider ne me peult
Jouir ne puis dung grant bien quon me veult
De vivre ainsi pour dieu quon me decolle.

**Textes extraits du recueil « Septiesme livre
contenant vingt et quatre chansons... »
Tylman Susato – Anvers 1545*

Allegez moy**

Allegez moy, douce plaisant brunette.
Dessoubz la boudinette.
Allegez moy de toutes mes douleurs.
Vostre beauté me tient en amourette
Dessoubz la boudinette.

Faulte d'argent**

Faulte d'argent c'est douleur non pareille
Si je le dis las je scay bien pourquoy
Sans de quibus il se faut tenir coy
Femme qui dort pour argent on leveille

Je ne me puis tenir d'aymer**

Je ne me puis tenir d'aymer
Celle qui point ne m'ayme.
Je me doy bien desconforter
Car j'ay perdu ma peine.
Ma dame souveraine,
Recevez votre amy
Par votre bonté pleine
Ou mort est à demy.

Tenez moy en vos bras**

Tenez moy en voz bras mon amy
Je suis malade,
Vostre amour me guerira
C'est à Paris ou par dela
Une clere fontaine y a
Tenez moy en vos bras.

Cœur langoureux**

Cœur langoureux qui ne sais que penser
Plaindre gemir plourer et soupirer
Resjouis toy
Car ta belle maistresse par sa pitié
Te veut donner liesse joye et plaisir
pour te reconforter.

***Textes extraits du recueil « Mellange de
chansons ... » - Adrien le Roy et Robert Ballard
– Paris 1572*